

**Commission économique pour l'Afrique**

Bureau pour l'Afrique du Nord

Comité intergouvernemental d'experts (CIE)

Trente-troisième réunion

Tunis, 30 octobre -02 novembre 2018

Migration en Afrique du Nord : Préparation au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Table des matières

Acronymes	2
Principales définitions	2
Partie 1 : Évaluation des migrations dans les pays d'Afrique du Nord	5
I. Migration : Tendances mondiales et africaines	5
II. Migration : Une perspective nord-africaine	7
III. La migration dans les politiques et stratégies de développement	9
1. Migration : Politiques nationales de développement dans les pays d'Afrique du Nord	9
2. Migration : Cadre de développement africain et international	12
Partie 2 : Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM)	15
I. Contexte	15
II. Composantes du pacte mondial (GCM)	18
III. Le processus de consultation africain	19
1. Le processus de consultation régionale : Le Groupe de haut niveau sur les migrations internationales	19
2. Le processus de consultation sous-régionale : Afrique du Nord	19
Partie 3 : Conclusion, recommandations politiques et voie à suivre	21
Références	25
Annexe	27

Acronymes

BM	Banque mondiale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
GCM	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
ODD	Objectifs de développement durable
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Labor Organisation internationale du travail
ONU	Organisation des Nations Unies
PDI	Personnes déplacées internes
UA	Union Africaine
UNECA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique

Principales définitions¹

Émigration : Action de quitter son État de résidence pour s'installer dans un État étranger.

Immigration : Action de se rendre dans un État dont on ne possède pas la nationalité avec l'intention de s'y installer.

Migrant : Selon la définition de l'OIM, toute personne qui, quittant son lieu de résidence habituelle, franchit ou a franchi une frontière internationale ou se déplace ou s'est déplacée à l'intérieur d'un État quels que soient a) le statut juridique de la personne, b) le caractère, volontaire ou involontaire du déplacement, c) les causes du déplacement, ou d) la durée du séjour. Il existe une distinction juridique entre les termes de « migrant » et de « réfugié ». Voir **réfugié**.

Migration : Déplacement d'une personne ou d'un groupe de personnes, soit entre pays, soit à l'intérieur d'un État. La migration se rapporte aux mouvements de population sous toutes leurs formes, indépendamment de leur durée, de leur composition et de leurs causes. Elle englobe les mouvements de réfugiés, de déplacés, de migrants économiques et de personnes se déplaçant à d'autres fins, telles que le regroupement familial.

Migration forcée : Mouvement migratoire présentant un caractère non volontaire ou un élément de contrainte (par exemple, déplacement de personnes causé par des catastrophes naturelles ou écologiques ou par la famine, mouvements de réfugiés et de déplacés). Le caractère non volontaire ou l'élément de contrainte peuvent s'expliquer par des facteurs naturels ou anthropiques, par la mise en péril de la vie et des moyens de subsistance, ou par d'autres causes.

Migration interrégionale : Mouvement de personnes, temporaire ou permanent, entre des communautés économiques régionales.

Migration intra-africaine : Mouvement de personnes, temporaire ou permanent, à l'intérieur du continent africain.

Migration intrarégionale : Mouvement de personnes, temporaire ou permanent, à l'intérieur de communautés économiques régionales.

Migration irrégulière : Migration internationale contrevenant au cadre légal du pays irrégulière d'origine, du pays de transit ou du pays de destination. Du point de vue du **pays de destination**, il s'agit de l'entrée, du séjour ou du travail d'un migrant sur son territoire, sans les autorisations ou les documents requis par la législation en matière d'immigration. Du point de vue du **pays d'origine**, la migration est irrégulière, par exemple lorsqu'une personne franchit une frontière internationale sans un passeport ou un titre de voyage valide ou qu'elle ne satisfait pas aux exigences administratives pour quitter le pays.

Nombre de migrants internationaux : Nombre de personnes vivant dans un pays ou un territoire autre internationaux que celui dans lequel elles sont nées, établi par le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies à partir des données du recensement de la population. Si le nombre de personnes nées à l'étranger n'est pas disponible, le chiffre donné se rapporte au nombre de personnes qui vivent dans un pays dont elles n'ont pas la citoyenneté.

Pays de destination : Pays ayant accueilli un certain nombre de réfugiés et de migrants dans l'année, sur décision présidentielle, ministérielle ou parlementaire. Synonyme : pays d'accueil.

¹ Définitions tirées du Rapport sur le développement économique en Afrique 2018 : Les migrations au service de la transformation structurelle, *Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)*

Introduction

Les flux et les formes de migration en Afrique en général, et en Afrique du Nord en particulier, ont connu des évolutions rapides. Bien que largement sous-estimés, les flux de migrants internationaux augmentent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du continent. Si l'accent mis sur la migration le long de la route Sud-Nord a dominé les discussions et les débats politiques sur la migration au fil des ans, principalement en raison du lien avec la fuite des cerveaux ou les questions de transferts de fonds comme panacée du développement, la migration Sud-Sud n'a pas fait l'objet d'autant d'attention. Pour recentrer la question, les migrations sur le continent africain devraient être définies en termes d'origine, de transit et de destination des flux de population. Bien que les migrations africaines vers l'Europe et le Moyen-Orient fassent l'objet d'une grande attention, c'est sur le continent qu'elles sont les plus importantes.

Le nombre de migrants internationaux dans le monde n'a cessé de croître rapidement ces dernières années, atteignant 258 millions en 2017, passant de 173 millions et de 220 millions respectivement en 2000 et en 2010². Sur ces 258 millions, 36 millions étaient originaires d'Afrique.

L'ampleur des flux migratoires de ces dernières années a non seulement attiré l'attention des décideurs au niveau national, mais aussi aux niveaux régional et international. Les discussions sur les migrations internationales au niveau mondial ne sont cependant en rien nouvelles. En 2006 et 2013, les progrès réalisés dans le cadre des dialogues de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement ont été remarquables. En outre, le Forum mondial sur la migration et le développement a été lancé en 2007. Ces plateformes ont ouvert la voie à la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants.

Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants. La Déclaration de New York réaffirme l'importance du régime international des réfugiés et comporte un large éventail d'engagements pris par les États membres pour renforcer et améliorer les mécanismes de protection des personnes en déplacement. Elle a ouvert la voie à l'adoption de deux nouveaux pactes mondiaux en 2018 : un pacte mondial sur les réfugiés et un pacte mondial pour des migrations ordonnées, sûres et régulières.

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM) comprend vingt-trois objectifs, y compris les engagements auxquels les États membres adhéreront une fois le pacte signé. Le GCM sera proposé pour adoption en décembre 2018 lors de la conférence intergouvernementale sur la migration au Maroc. Ce pacte s'inscrit dans le droit fil de l'objectif 10.7 de l'Agenda pour le développement durable de 2030, dans lequel les États membres se sont engagés à coopérer au niveau international pour faciliter des migrations ordonnées, sûres et régulières. Son champ d'application est défini à l'annexe II de la Déclaration de New York. Le GCM est également conforme aux objectifs de l'Agenda 2063.

Dans le contexte africain, un Groupe de haut niveau sur les migrations internationales (HLPM) a été créé en avril 2016 pour fournir des orientations politiques et soutenir les dialogues politiques sur les migrations internationales en Afrique. L'un de ses principaux objectifs est de permettre à l'Afrique d'utiliser les migrations comme instrument de développement mutuel au service des migrants et des pays du continent, dans le contexte de la coopération internationale.

C'est donc dans ce contexte que se situe ce rapport sur les migrations en Afrique du Nord. Dans un monde globalisé où la question des migrations a suscité bien des débats, la nécessité de se pencher de plus près et d'analyser sa dynamique dans une région stratégique comme l'Afrique du Nord serait d'une grande utilité. De plus, un examen plus approfondi des implications du Pacte mondial sur les migrations et de sa pertinence dans le contexte nord-africain sera d'une grande valeur ajoutée. C'est donc sur la base des éléments susmentionnés que seront présentées des recommandations détaillées sur les mesures à prendre.

² Rapport sur les migrations internationales 2017 des Nations Unies. Disponible à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf

Partie 1 : Évaluation des migrations dans les pays d'Afrique du Nord

I. Migration : Tendances mondiales et africaines

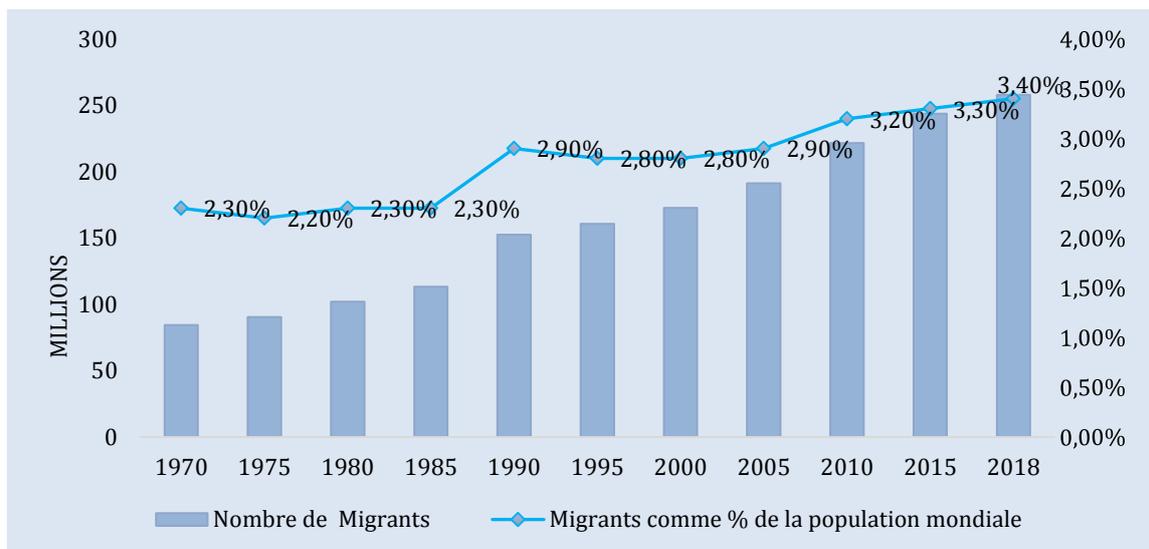
Récemment et plus que jamais, le lien entre migration et développement a retenu l'attention des décideurs politiques et a suscité l'intérêt de la communauté internationale. La migration est une caractéristique intrinsèque à l'ère de la mondialisation, dans laquelle les facteurs économiques, sociaux, culturels, démographiques, politiques et environnementaux jouent tous un rôle important. La migration a des déterminants et des conséquences pour les pays d'origine, de transit et d'accueil. Elle est devenue un enjeu explosif lorsque les volumes concernés affectent la composition sociale, économique ou démographique du pays d'origine ou d'accueil.

Depuis 2000, le nombre de migrants internationaux a augmenté de 49% pour atteindre 258 millions en 2017³. Bien qu'important, il convient de souligner que le nombre de migrants internationaux ne représente que 3,4% de la population mondiale, par rapport à 2,3% en 1970 (Figure 1). Ainsi, leur nombre a augmenté proportionnellement à la population mondiale et reste une très faible minorité. En d'autres termes, la grande majorité des individus - plus de 95% - demeurent dans le pays où ils sont nés.

Il n'en reste pas moins qu'en termes numériques, l'augmentation des stocks migratoires internationaux est apparue clairement au fil du temps et à un rythme plus rapide que prévu. En effet, une projection de 2003 prévoyait que d'ici 2050, les migrants internationaux représenteraient 230 millions de personnes⁴. Ce chiffre a toutefois déjà été dépassé en 2017. En 2010, une projection révisée prévoyait qu'en 2050, le nombre de migrants internationaux atteindrait 405 millions.⁵

Cela dit, les migrations internationales sont très volatiles et il pourrait s'avérer très difficile de les projeter de manière très précise en raison de changements économiques, géopolitiques et naturels.

Figure 1 : Les migrations dans le monde



Source : Données du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (« DESA »), 2008, 2015a et 2018.

Soulever la question des migrations implique également de mettre l'accent sur l'augmentation marquée des déplacements internes et transfrontières. En 2016, on dénombrait dans le monde 40,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) et 22,5 millions de réfugiés.⁶

³ Chiffres du DEA (ONU), taux de croissance basé sur les calculs de l'auteur.

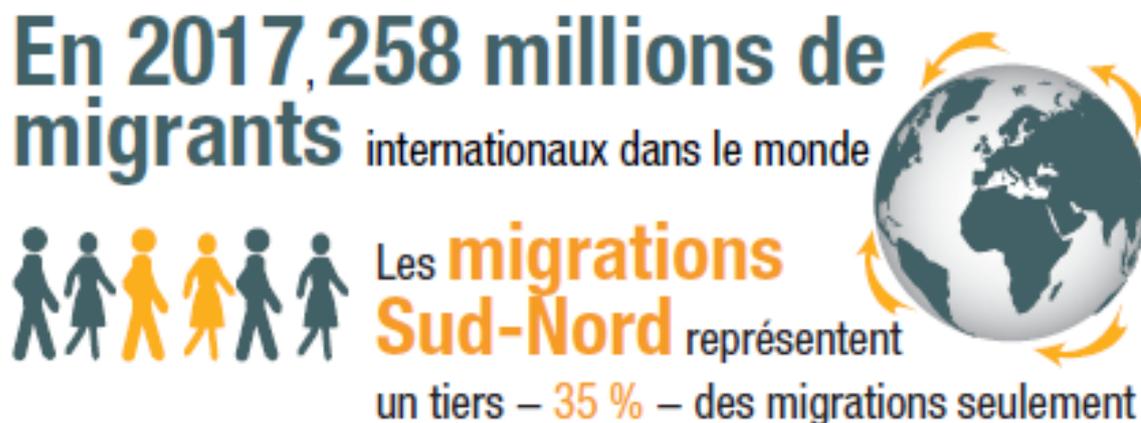
⁴ Rapport Etat de la migration dans le monde 2018, *Organisation internationale pour les migrations (OIM)*, disponible sur : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf

⁵ Rapport Etat de la migration dans le monde 2018, *Organisation internationale pour les migrations (OIM)*, disponible sur : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf

⁶ Rapport Etat de la migration dans le monde 2018, *Organisation internationale pour les migrations (OIM)*, disponible à l'adresse suivante : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf

De plus, selon les données du HCR, dès 2017, on estimait à 68,5 millions⁷ le nombre de personnes déplacés dans le monde, le nombre le plus élevé jamais enregistré. Parmi ces personnes, près de 25,4 millions sont des réfugiés, dont plus de la moitié sont des moins de 18 ans⁸. Selon les données du HCR, près d'une personne est déplacée de force toutes les deux secondes du fait d'un conflit ou de persécutions⁹.

Si la quantification et l'analyse des tendances migratoires revêtent une grande importance, il est tout aussi important de mieux comprendre les fondamentaux sous-jacents liés à la direction des flux migratoires. En effet, alors qu'une attention considérable a été accordée à la migration Sud-Nord, les données ont montré que la migration Sud-Sud est également un phénomène important. En 2017, 38 % des migrations étaient des migrations Sud-Sud, comparé à 35 % pour les migrations Sud-Nord¹⁰.



Source : Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Du point de vue de l'Afrique, plus de la moitié (53 %) des migrations internationales du continent en 2017 sont restées sur le continent. A l'exception de l'Afrique du Nord, la part des migrations intra-africaines a été beaucoup plus élevée, puisque plus de 80% des migrants internationaux du continent vivaient dans les régions suivantes : Afrique de l'Est, Afrique centrale et Afrique de l'Ouest¹¹.

Entre 2010 et 2017, le taux de croissance des migrants africains (voyageant à l'intérieur et à l'extérieur du continent) a augmenté de 26,73%, contre une progression de 23,35% au niveau mondial¹². La migration en Afrique touche un nombre à peu près égal de migrants qui se déplacent à l'intérieur et à l'extérieur de la région¹³.

L'Afrique du Nord¹⁴ représente la sous-région qui compte le plus grand nombre d'émigrants, avec près de 11,5 millions (29,55% du total des émigrants africains) depuis 2017. En 2017, de tous les pays africains, l'Égypte comptait le plus grand nombre d'émigrants (3,44 millions), suivie du Maroc (3,04 millions) et du Soudan (2,02 millions).

La même année, l'Afrique de l'Est était la sous-région qui comptait le deuxième plus grand nombre d'émigrants (10,42 millions), suivie de l'Afrique de l'Ouest (9,81 millions)¹⁵.

⁷ <http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>

⁸ <http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>

⁹ <http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html>

¹⁰ Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

¹¹ Rapport 2018 sur le développement économique en Afrique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

¹² Calculs de l'auteur basés sur les données DESA.

¹³ https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf

¹⁴ Les pays inclus dans chaque sous-région sont basés sur la définition que la CEA donne de chaque sous-région. En l'occurrence, l'Afrique du Nord comprenait les sept pays suivants par ordre alphabétique : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Mauritanie, Soudan et Tunisie

¹⁵ Calculs de l'auteur basés sur les données DESA.

En termes de nombre d'immigrants, l'Afrique du Sud est le pays de destination le plus important en Afrique avec environ 3,1 millions de migrants internationaux résidant dans le pays (6% de sa population totale). D'autres pays ayant une forte proportion d'immigrants par rapport à leur population totale comprennent le Gabon (16%), Djibouti (13%), la Libye (12%), la Côte d'Ivoire et la Gambie (10% pour les deux)¹⁶.

Il existe d'importantes routes migratoires à l'intérieur et en provenance de l'Afrique, dont beaucoup sont liées à la proximité géographique et aux liens historiques. Certains des plus grands couloirs migratoires impliquant des pays africains se trouvent entre des pays d'Afrique du Nord comme l'Algérie, le Maroc, et la Tunisie vers la France, l'Espagne, et l'Italie. Ceci est en partie dû aux liens postcoloniaux et à la proximité géographique. Il existe également d'importants couloirs de migration de main-d'œuvre vers les États du Golfe, comme celui entre l'Égypte et l'Arabie saoudite et celui entre l'Égypte et les Émirats arabes unis. Il est important de noter que plus de la moitié des principaux couloirs migratoires se trouvent en Afrique, le couloir entre la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso représentant le deuxième plus grand couloir migratoire d'Afrique¹⁷.

En résumé, bien que les tendances et les flux migratoires aient été au cœur de nombreux débats, les données ont mis en lumière d'autres faits à prendre en compte dans l'élaboration des politiques. En effet, il est important de mettre l'accent sur la migration Sud-Sud aux niveaux mondial et africain et de forger des analyses basées sur les informations contenues dans ces données. Ceci serait plus propice à l'élaboration de politiques précises aux fins du développement.

II. Migration : Une perspective nord-africaine

De par sa position géostratégique, l'Afrique du Nord est une plaque tournante pour le transit de migrants originaires de différents pays. Bordée par la mer Méditerranée au nord, elle est directement touchée en tant que région d'origine, de transit et de destination pour les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. Deux routes migratoires principales ont été identifiées : la route de la Méditerranée centrale (RMC) qui fait référence à la traversée maritime des pays centraux et orientaux de la région (principalement la Libye) vers l'Italie, et la route de la Méditerranée occidentale (RMO), pour la traversée du Maroc à l'Espagne.

Entre 2011 et 2016, environ 630 000 personnes ont utilisé la RMC pour atteindre l'Italie. Alors que le nombre d'arrivées a enregistré une légère baisse par la RMC ces dernières années, la Méditerranée continue d'être un point de transit majeur. La RMC a enregistré son plus grand nombre d'arrivées de migrants en 2016, avec 181.436 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile arrivant en Italie par mer. La majorité d'entre eux sont partis de Libye (près de 90%), avec d'autres pays de départ comme l'Égypte, l'Algérie et la Tunisie. Parmi ceux qui sont arrivés en Italie en 2016, la majorité venaient d'Afrique occidentale et orientale. Sur plus de 180.000 migrants arrivés en Italie en 2016, 13% (environ 24.000) étaient des femmes et 15% (environ 28.000) des enfants¹⁸. En 2017, 119.369 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile sont arrivés en Italie, soit une diminution de 34 % par rapport à l'année précédente. Entre le 1^{er} janvier et le 14 février 2018, 8.407 migrants, réfugiés et demandeurs d'asile sont arrivés par mer en Italie, en Espagne, en Grèce et à Chypre par les routes de la Méditerranée centrale et occidentale¹⁹.

En tant que région d'origine²⁰, l'Afrique du Nord représente la sous-région avec le plus grand nombre d'émigrants, près de 11,5 millions (29,55% du total des émigrants africains) en 2017 (Figure 2). En 2017, de tous les pays africains, l'Égypte comptait le plus grand nombre d'émigrants, suivie du Maroc et du Soudan.

La migration nord-africaine vers des pays hors de l'Afrique a été et continue d'être beaucoup plus importante que celle au sein de la sous-région et de l'Afrique. Deux flux distincts ont caractérisé les migrations d'Afrique

¹⁶ Rapport Etat de la migration dans le monde 2018, *Organisation internationale pour les migrations (OIM)*, disponible à l'adresse suivante : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf

¹⁷ Rapport Etat de la migration dans le monde 2018, *Organisation internationale pour les migrations (OIM)*, disponible à l'adresse suivante : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf

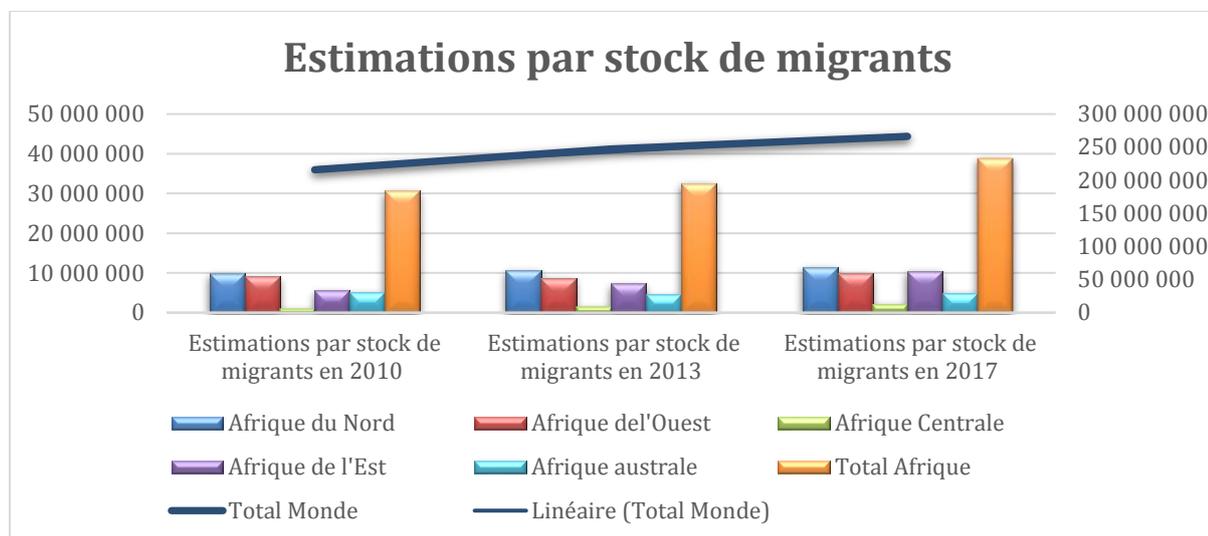
¹⁸ Rapport Etat de la migration dans le monde 2018, *Organisation internationale pour les migrations (OIM)*, disponible à l'adresse suivante : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf

¹⁹ The Central Mediterranean Route: The Deadliest Migration Route, *InFocus*, March 2018; disponible à l'adresse : <https://reliefweb.int/report/world/central-mediterranean-route-deadliest-migration-route-infocus-2-march-2018>

²⁰ Les pays inclus dans chaque sous-région sont basés sur la définition que la CEA donne de chaque sous-région. En l'occurrence, l'Afrique du Nord comprenait les sept pays suivants par ordre alphabétique : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Mauritanie, Mauritanie, Soudan et Tunisie

du Nord, à savoir : les migrants du Nord-Ouest de la sous-région (Maroc, Algérie et Tunisie) ont historiquement migré en Europe, en raison de leur proximité géographique, des accords antérieurs de main-d'œuvre et des relations postcoloniales. Les pays du Nord-Est de la sous-région (Égypte et Soudan) ont surtout cherché du travail dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG). Les grandes disparités de revenus entre les pays d'origine et de destination, ainsi que le taux de chômage élevé en Afrique du Nord, restent les principaux moteurs de la migration de la sous-région²¹. En 2017, 11,47 millions de Nord-Africains vivaient hors de leur pays de naissance, contre respectivement 9,82 millions et 1,67 million en 2010 et 2013 (Figure 2).

Figure 2 : Estimations par stock de migrants - Afrique du Nord en comparaison avec les sous-régions d'Afrique et le reste du monde



Source : Calculs de l'auteur²², basés sur les données du DESA (Département des affaires économiques et sociales de l'ONU).

Bien que la sous-région de l'Afrique du Nord soit avant tout une zone de transit pour les migrants, elle accueille également des populations non négligeables de migrants internationaux. La Libye comptait le plus grand nombre de migrants internationaux dans la sous-région, soit 788.419 en 2017. Le Soudan comptait également d'importantes populations nées à l'étranger originaires du Sud-Soudan, de l'Érythrée, de l'Éthiopie et du Tchad. Le nombre de migrants internationaux en Égypte a considérablement augmenté entre 2010 et 2017, principalement en provenance des territoires palestiniens, de la République arabe syrienne, de Somalie et du Soudan. Alors que le Maroc a traditionnellement été un pays d'émigration, il devient de plus en plus un pays de destination, y compris pour les migrants d'autres régions d'Afrique.

Encadré 1 : Migration en Libye

Depuis quelques années, la Libye a fait la une de l'actualité en ce qui concerne ses questions migratoires. Compte tenu de sa position géopolitique stratégique, le pays a représenté un terrain fertile pour la dynamique migratoire provoquée par son conflit interne qui perdure et l'instabilité. La Libye continue d'être le théâtre de violences meurtrières et de multiples conflits armés, qui touchent plusieurs régions et contribuent à un effondrement général de la sécurité.

L'instabilité et la violence qui frappent la Libye depuis octobre 2014 ont entraîné des déplacements internes massifs. La matrice de suivi des déplacements de l'OIM (DTM)²³ a recensé et localisé 348.372 personnes déplacées à l'intérieur des frontières de leur pays (PDI) en Libye depuis le début du conflit.

Outre les personnes déplacées à l'intérieur du pays, la Libye a posé un défi aux décideurs en raison de la nature complexe et de l'origine de sa vague de migration. En effet, l'origine de la vague de migration de la Libye n'émane pas d'une seule source ; les migrants ont fui en masse d'au moins une douzaine de pays différents. Le nombre de migrants traversant la Méditerranée centrale a plus que quadruplé après 2013. L'Organisation internationale pour les migrations estime que près de 182.000 migrants libyens sont arrivés en Italie depuis le

²¹: Rapport Etat de la migration dans le monde 2018, *Organisation internationale pour les migrations (OIM)*, disponible à l'adresse suivante : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf

²² L'échelle à droite est liée aux données mondiales. L'échelle à gauche correspond aux variables restantes.

²³ <http://www.globaldtm.info/libya/>

début de 2016, exacerbant une crise massive de réfugiés arrivant déjà en masse de Syrie et d'autres pays du Moyen-Orient.

Selon les estimations fournies par les ambassades, la population totale de migrants en Libye est d'environ 700.000 à 1 million de personnes, provenant principalement d'Égypte, du Bangladesh, du Mali, du Niger, du Nigeria, du Soudan et de Syrie. Les migrants souffrent actuellement d'une grande insécurité en Libye, étant notamment victimes d'arrestations arbitraires par des acteurs non étatiques, de détentions pour une durée indéterminée, de travail forcé, de harcèlement et d'exploitation générale.

Les crises migratoires difficiles qui frappent la Libye ont été un véritable casse-tête pour les décideurs politiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Actuellement, la Libye a pris des initiatives pour coopérer avec des acteurs internationaux afin de contrôler sa dynamique migratoire complexe. La question ne pourra cependant être traitée dans sa globalité que lorsque la situation politique se sera stabilisée et que les questions de sécurité auront été réglées.

Du point de vue de l'Afrique du Nord, les données sur la migration reflètent une histoire différente de celle des données enregistrées au niveau mondial et africain. L'Afrique du Nord est la région d'Afrique qui compte le plus grand nombre d'émigrants, avec 11,5 millions de personnes (stock migratoire en 2017) qui quittent le pays où elles sont nées. Sur ces 11,5 millions de personnes, la plupart a quitté le continent. De plus, de par sa position géostratégique, la région a été un point de transit de nombreux migrants. Du point de vue de l'immigration, l'Afrique du Nord reste une zone de transit clé en raison de sa position géographique. L'instabilité de la situation en Libye a multiplié encore davantage le nombre de départs de la région. Plus récemment, cependant, le nombre de migrants qui restent dans la région a considérablement augmenté. Le Maroc, par exemple, devient de plus en plus un pays de destination.

III. La migration dans les politiques et stratégies de développement

1. Migration : Politiques nationales de développement dans les pays d'Afrique du Nord

La migration est importante pour le développement. Elle permet à des millions de personnes de profiter de nouvelles opportunités et pourrait contribuer au développement économique à la fois du pays de destination que du pays d'origine. La migration de main-d'œuvre, par exemple, est un puissant outil de réduction de la pauvreté pour les migrants eux-mêmes et leurs familles, les pays d'origine et les pays de destination. Du point de vue du pays d'origine, les envois de fonds, par exemple, ont joué un rôle important dans le développement de l'économie. En effet, les envois de fonds des travailleurs migrants sont trois fois plus importants que le total de l'aide publique au développement et bénéficient à plus d'un milliard de personnes²⁴. D'autre part, du point de vue du pays de destination, la contribution des migrants à l'économie est considérable. En effet, 85% de ce que les migrants gagnent est dépensé dans les pays d'accueil²⁵. La migration de main-d'œuvre compense aussi de plus en plus la perte de main-d'œuvre induite dans les économies développées par le vieillissement de la population.

Les pays de la sous-région ont mis en place des politiques et des programmes visant à intégrer la migration dans leurs stratégies nationales en tenant compte de l'ampleur des flux et des tendances migratoires en Afrique du Nord²⁶. Le tableau 1 présente les politiques et programmes mis en place par les pays de la région.

²⁴ Politiques migratoires du Maroc et Agenda 2030 pour le développement durable, note de présentation succincte pour l'atelier thématique du FMMD sur « La migration pour le développement : une feuille de route pour atteindre les ODD » ; *ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration* ; avril 2018

²⁵ Idem

²⁶ Compte tenu du conflit en cours en Libye, il a été difficile de recueillir des informations sur les politiques et programmes nationaux ciblant la migration. La Libye ne figure donc pas dans l'Encadré 1.

Tableau 1 : Politiques et programmes migratoires²⁷ dans les pays d'Afrique du Nord

Algérie
Plan d'action du gouvernement pour la communauté nationale à l'étranger dans le cadre de la Politique nationale de développement 2010-2014. Objectif : Impliquer la communauté nationale à l'étranger dans le développement national
Plan de recherche et de développement - 2014-2018 Objectif : Faire contribuer les compétences éprouvées de la communauté nationale à l'étranger aux efforts déployés par l'enseignement supérieur et la recherche scientifique du pays.
Egypte
Création du Haut Comité pour la migration Objectif : Gestion des Égyptiens établis à l'étranger et mise en place d'accords bilatéraux avec les pays d'accueil des travailleurs égyptiens.
Mauritanie
Programme d'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion de la migration et des frontières. Objectif : Assurer une plus grande stabilité dans le pays en combinant sécurité, développement et respect des droits de l'Homme
Politique de mise en place du Comité national de gestion de la migration (CNGM) Objectif : Mise en œuvre d'une stratégie de gestion des flux migratoires au niveau national, coordination et facilitation des interventions des organes chargés de la réglementation des flux migratoires, ainsi que suivi et évaluation de l'impact de la migration dans le pays.
Maroc
Plan d'action quinquennal de promotion des activités économiques des Marocains résidant à l'étranger (MRE) 2008-2012. Objectif : La stratégie recommande que chaque ministère intègre la dimension 'MRE' dans sa stratégie sectorielle.
Stratégie nationale en faveur des MRE à l'horizon 2030 et son plan d'action à l'horizon 2022. Objectif : Développer une vision globale de la migration impliquant tous les acteurs nationaux.
Programme national de mobilisation des compétences des MRE- 2009-2013. Objectif : Faire des compétences marocaines à l'étranger un enjeu stratégique pour le développement économique et social du Maroc
PNUAD Maroc Objectif : Assurer une distribution équitable des dividendes du développement à toutes les couches de la population.
Soudan
Programme de suivi pour traiter les questions liées aux Soudanais travaillant à l'étranger et pour protéger leurs droits ainsi que leurs intérêts à l'intérieur et à l'extérieur du pays.
Politiques et programmes visant à protéger, enregistrer et aider les réfugiés étrangers séjournant dans le pays.
Tunisie
Programme d'intégration des compétences tunisiennes établies à l'étranger dans l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et le transfert de technologie. Objectif : Faire des compétences établies à l'étranger un enjeu stratégique pour le développement économique et social de la Tunisie.

Source : La problématique de la migration dans les politiques et stratégies de développement en Afrique du Nord, *Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)*, 2014.

²⁷ Le bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique du Nord examine actuellement les politiques et les programmes mis en œuvre dans les États d'Afrique du Nord à compter de 2017 au moyen d'une enquête qui sera communiquée aux États membres. Une copie de l'enquête est disponible sur demande.

Le potentiel de la migration à stimuler le développement (y compris le développement humain) et à contribuer à sa durabilité a attiré l'attention des décideurs en Afrique du Nord. Comme le montrent les programmes et les politiques mis en place par les pays d'Afrique du Nord, la migration a été prise en compte dans une certaine mesure. En outre, différents organismes institutionnels ont été mobilisés au niveau national (Annexe : Liste des organismes institutionnels chargés de l'intégration des questions migratoires dans les pays d'Afrique du Nord).

Il reste néanmoins encore du chemin à parcourir pour mettre en œuvre les stratégies au niveau national. Il ressort d'un examen des publications existantes²⁸ que la migration n'est pas bien intégrée dans les plans stratégiques nationaux de développement des pays d'Afrique du Nord. Il est pourtant crucial d'intégrer la migration dans les stratégies nationales du point de vue de l'impact, du suivi et de l'évaluation. En fait, selon une étude réalisée par le groupe du Pacte mondial intitulée « Intégrer la migration dans les stratégies nationales de développement », le niveau national est l'échelle la plus appropriée pour intégrer le concept de migration et de développement dès lors que la planification au niveau national donne les résultats les plus concrets sur l'impact de la migration sur le développement.

En dépit des efforts considérables déployés par les pouvoirs publics des pays d'Afrique du Nord, le cadre national de planification stratégique n'est pas encore devenu un outil concret où les priorités en matière de migration sont prises en compte dans une vision globale et transversale. Le processus d'intégration de la composante "Migration et développement" dans les stratégies nationales nécessite deux composantes institutionnelles, à savoir une structure institutionnelle chargée de la migration et du développement ainsi qu'un plan d'action national sur la migration et le développement. Dans le cadre d'une étude publiée par la CEA en 2014, une enquête a été menée sur les institutions publiques des pays concernés au sujet de l'intégration de la migration dans les politiques et stratégies de développement²⁹. Le retour d'information a mis en évidence un certain nombre de faiblesses, notamment :

- a) Le manque d'informations et de données statistiques pour utiliser des indicateurs fiables (il s'agit probablement de l'une des contraintes les plus importantes) ;
- b) L'intégration de la migration dans les six pays se fait de manière fragmentaire. En fait, des stratégies, actions et mesures publiques en matière de migration sont élaborées en réponse aux défis posés par les différents aspects de la migration. Les pays utilisent des cadres de développement stratégique différents, ainsi que des calendriers, des secteurs et des zones géographiques différents. Cette multitude d'instruments de planification conduit à une hétérogénéité des approches et entrave le processus.
- c) Dans la plupart des cas, l'harmonisation du cadre législatif avec les recommandations sur les migrations internationales découle des conventions et instruments internationaux. Ceci étant, bien qu'une étude plus approfondie s'avère nécessaire, il reste encore du travail à faire en ce qui concerne l'application des lois.
- d) Un effort doit être fait en ce qui concerne la coopération et le dialogue entre les pays d'origine et d'accueil des migrants sur la question spécifique de la migration et du développement.

L'approche la plus appropriée pour aborder la complexité des interactions entre le développement et la migration dans la région serait d'intégrer la dimension de la migration et du développement dans les cadres nationaux de la planification du développement. Ces cadres permettraient, par exemple, l'adaptation des ODD au niveau national, l'établissement de stratégies adaptées aux contextes de chaque pays et la contribution à l'efficacité de l'aide publique au développement. Pour intégrer la migration dans la planification du développement national, il est important de considérer ses impacts sur chaque objectif d'une stratégie de développement et sur chaque étape du processus de planification: conception, mise en œuvre et suivi-évaluation.

²⁸ Intégrer la migration dans les politiques et stratégies de développement en Afrique du Nord, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), 2014)

²⁹ Dans la foulée de l'enquête mentionnée, le bureau sous-régional d'Afrique du Nord de la CEA a élaboré un nouveau questionnaire. Le questionnaire, qui a été finalisé en juillet 2018 (après la présentation du projet final du Pacte mondial) comprend deux volets principaux : (i) un suivi du processus d'intégration de la migration dans les politiques et stratégies de développement des pays d'Afrique du Nord ; ainsi que (ii) une matrice d'évaluation de l'alignement des politiques migratoires - dans les pays considérés - sur les objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM). Le questionnaire sera diffusé et les retours d'information seront pris en compte en conséquence pour développer les données et les informations sur la migration dans les pays d'Afrique du Nord.

2. Migration : Cadre de développement africain et international

Conformément à leurs priorités nationales et stratégies d'intégration de la migration dans leurs politiques de développement, les pays devraient renforcer la coopération au niveau régional, par l'intermédiaire de divers acteurs comme les communautés économiques régionales, et collaborer avec les organisations internationales pour assurer l'harmonisation des stratégies en matière de migration. La migration ayant été liée au développement au niveau mondial, il est crucial de développer un mécanisme de communication solide pour la réalisation des objectifs liés à l'intégration de la migration dans les politiques nationales. La présente partie met en évidence les principaux liens entre le développement et la migration dans les ODD ainsi que dans l'Agenda 2063.

La migration est importante pour l'Agenda 2030 pour le développement durable ainsi que pour l'Agenda 2063 pour un certain nombre de raisons, notamment :

- a) Sur le plan économique, les migrants et la diaspora travaillent et créent des emplois. La migration est un facteur majeur de développement et de convergence économique. Elle peut entraîner des changements substantiels sur le marché du travail, sur les conditions au sein des foyers et sociales, y compris pour ce qui concerne les niveaux de salaire, le bien-être des ménages, la sécurité alimentaire, le bien-être des enfants et le rôle des femmes en tant que travailleuses et femmes de carrière. Les envois de fonds des migrants peuvent également avoir des répercussions sur le travail, la productivité et l'éducation.
- b) Sur le plan social, les droits de l'Homme et la diversité sont non seulement positifs en soi, mais nécessaires au développement humain durable.
- c) Dans le monde, alors que les OMD ciblaient principalement les pays « pauvres », les ODD concernent tous les pays (d'origine, de transit et de destination). Il s'agit d'un effort commun pour le bien-être mondial des générations actuelles et futures, y compris les migrants.

L'Agenda 2030 pour le développement durable a marqué pour la première fois l'inclusion des migrations internationales dans le cadre du développement mondial (Encadré 2). Les objectifs de développement durable font explicitement référence à la migration dans un certain nombre de cibles. En effet, comme le montre le tableau 2, bien qu'étroitement et directement liés à la cible 10.7 des ODD, la migration et le développement sont également mis en évidence dans divers autres objectifs.

Encadré 2 : Objectifs explicites relatifs à la migration dans l'Agenda 2030 pour le développement durable³⁰

- 4.b. « D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement [...] pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle [...] dans des pays développés et d'autres pays en développement »
- 5.2 « Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation »
- 8.7 « Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants [...] et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes »
- 8.8 « Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire »
- 10.7 « Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées »
- 10.c « D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent »
- 16.2 « Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants »
- 17.18 « D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement [...], l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays ».

³⁰ Politiques migratoires du Maroc et Agenda 2030 pour le développement durable, note de présentation succincte pour l'atelier thématique du FMMD sur « La migration pour le développement : une feuille de route pour atteindre les ODD » ; *ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration* ; avril 2018

Au niveau africain, la question des migrations a été abordée dans le cadre de l'Agenda 2063. Les principaux objectifs de cet agenda en matière de migration se reflètent dans les quatre points suivants³¹:

- Transformer les lois africaines pour supprimer les frontières dans le but de promouvoir la délivrance de visas par les États membres et renforcer la libre circulation de l'ensemble des citoyens africains dans tous les pays africains ;
- Mettre en place des points focaux pour gérer les relations avec la diaspora dans tous les États ;
- Mettre fin à la traite des enfants d'ici 2023 ;
- Lancer des politiques qui conduiraient à des flux migratoires de main-d'œuvre meilleurs et plus responsables, y compris une protection adéquate des droits des travailleurs migrants et de leurs familles.

Les dialogues internationaux et continentaux sur la question de la migration et du développement ont été un processus continu qui a abouti à l'accord visant à établir pour la première fois dans l'histoire un pacte mondial traitant de divers aspects de la migration. Ce pacte sera abordé en détail dans la prochaine partie.

³¹ Action extérieure de l'Union européenne, “*Towards the 5th Africa-EU Summit: Manage Migration and Mobility*” (Vers le 5^{ème} sommet Afrique-UE : Gérer la migration et la mobilité), *Commission européenne*, disponible à l'adresse : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/3_migration.pdf

Partie 2

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM)

I. Contexte

Compte tenu de l'ampleur que la question des migrations a pris ces dernières années, elle a non seulement interpellé les décideurs au niveau national, mais aussi au niveau régional et mondial. Ceci étant, les discussions sur les migrations internationales ne sont pas nouvelles au niveau mondial. En 2006 et 2013, les progrès accomplis dans le cadre des Dialogues de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement ont été remarquables. Par ailleurs, le Forum mondial sur la migration et le développement a été lancé en 2007. Ces plateformes ont ouvert la voie à la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants qui a été adoptée à l'unanimité, le 19 septembre 2016, par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Déclaration de New York comprend des engagements qui traitent des questions actuelles et futures découlant des défis auxquels sont confrontés les migrants et les réfugiés. Ces engagements comprennent :

- La protection des droits fondamentaux de tous les réfugiés et migrants, indépendamment de leur statut. Cela inclut les droits des femmes et des filles et la promotion de leur participation pleine, égale et significative dans la recherche de solutions.
- Veiller à ce que tous les enfants réfugiés et migrants reçoivent une éducation dans les mois suivant leur arrivée.
- Prévenir et répondre à la violence sexuelle et sexiste.
- Soutenir les pays secourant, recevant et accueillant un grand nombre de réfugiés et de migrants.
- Travailler à mettre fin à la pratique consistant à détenir des enfants afin de déterminer leur statut migratoire.
- Condamner fermement la xénophobie à l'encontre des réfugiés et des migrants et soutenir une campagne mondiale pour lutter contre cette xénophobie.
- Renforcer les contributions positives des migrants au développement économique et social dans leurs pays d'accueil.
- Améliorer la distribution de l'aide humanitaire et de l'aide au développement pour les pays les plus touchés, notamment par le biais de solutions financières multilatérales innovantes, avec l'objectif de combler tous les déficits de financement.
- Mettre en œuvre une réponse globale pour les réfugiés, fondée sur un nouveau cadre qui définit la responsabilité des États membres, des partenaires de la société civile et du système des Nations unies, chaque fois qu'il y a un grand mouvement de réfugiés ou une situation de réfugiés prolongée.
- Trouver de nouveaux lieux pour tous les réfugiés identifiés par le HCR comme ayant besoin de réinstallation et élargir les possibilités pour les réfugiés de déménager dans d'autres pays grâce, par exemple, par des programmes de mobilité par le travail ou d'éducation.
- Renforcer la gouvernance mondiale de la migration en intégrant l'Organisation internationale (OIM) pour les migrations dans le système des Nations Unies.

La Déclaration de New York comporte donc un vaste éventail d'engagements pour renforcer et améliorer les mécanismes de protection des migrants et des réfugiés. Elle a ouvert la voie à l'adoption de deux nouveaux pactes mondiaux en 2018 : un pacte mondial sur les réfugiés et un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM).

Le GCM, qui énonce une série de principes, d'engagements et d'accords entre les États membres des Nations Unies sur les questions de migration internationale, fait partie de l'Agenda 2030 pour le développement durable et vise directement l'objectif 10.7, dans lequel les États membres s'engagent à coopérer au niveau international pour faciliter une migration et une mobilité sûres, ordonnées, régulières et responsables.

Le cadre d'élaboration du Pacte mondial a défini un processus mondial et participatif de consultations et de négociations qui comprend des discussions thématiques sur différents aspects de la migration et des consultations sous-régionales, régionales et mondiales.

Le processus de consultation mondiale (Figure 3)

- **Phase I - Les consultations internationales (avril - novembre 2017)**

Prescrit à l'annexe II de la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants, le processus préparatoire à l'adoption d'un Pacte mondial pour une migration sûre et ordonnée a été initié en avril 2017. Au cours de cette phase, six sessions thématiques informelles, cinq consultations régionales, sept consultations régionales de la société civile et de nombreuses consultations nationales ont contribué au processus.

Cette phase a créé un espace de dialogue sur tous les aspects des migrations internationales.

- **Réunion internationale de Mexico en vue de la préparation de la Conférence internationale pour l'adoption du Pacte mondial (décembre 2017)**

Le Mexique a accueilli, du 4 au 6 décembre 2017, la Réunion préparatoire de la Conférence internationale pour l'adoption du Pacte mondial. Plus de 400 délégués représentant 136 pays et organisations internationales ont participé à cette réunion. Elle a permis de faire le point sur le processus d'élaboration du Pacte mondial et d'examiner toutes les informations, données et recommandations recueillies lors des consultations thématiques, sous-régionales et régionales afin d'élaborer conjointement une vision du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

- **Phase III - Négociations intergouvernementales sur le Pacte mondial pour la migration (février à juillet 2018)**

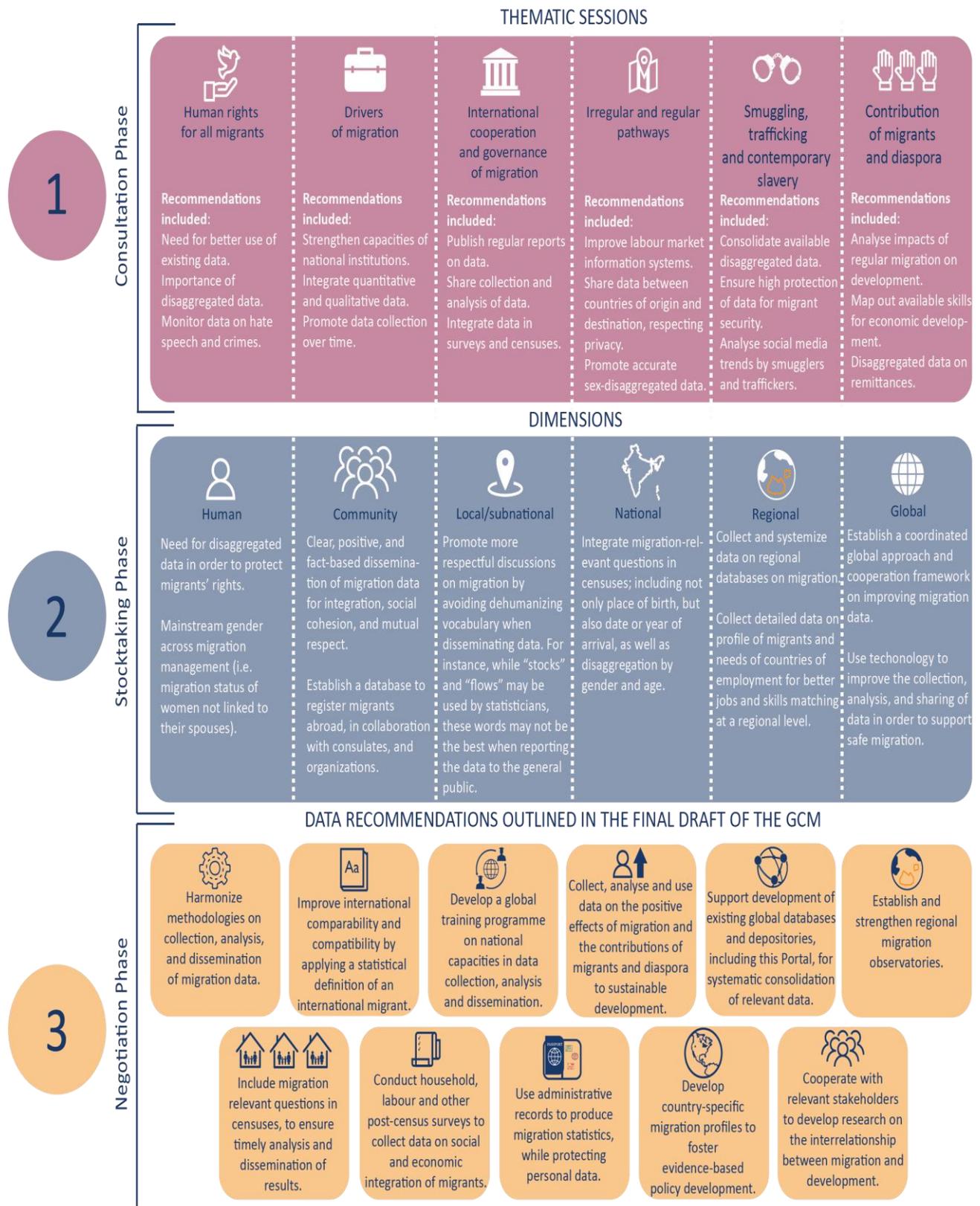
Sur la base des résultats de cette réunion et du rapport du Secrétaire général de l'ONU contenant des recommandations concrètes pour le Pacte mondial, les négociations intergouvernementales ont duré de février à juillet 2018, afin d'aboutir à une version provisoire définitive qui sera examinée et adoptée à Marrakech, les 10 et 11 décembre 2018.

Les négociations intergouvernementales se sont tenues au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York en six sessions entre février et juillet 2018.

La CEA et la Commission de l'Union africaine ont facilité et fourni un appui technique au Groupe africain participant à ces discussions internationales. De plus, la CEA, l'OIM et la CUA ont organisé conjointement le 22 juin 2018 une réunion consultative régionale à Addis-Abeba.

Enfin, l'Assemblée générale tiendra une conférence intergouvernementale sur les migrations internationales les 10 et 11 décembre 2018, en vue de l'adoption du Pacte mondial.

Figure 3 : Les phases préparatoires du Pacte mondial pour les migrations et les recommandations relatives aux questions liés aux données



II. Composantes du pacte mondial (GCM)

Le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières comporte 23 objectifs (Encadré 3). Chaque objectif contient un engagement, suivi d'une série d'actions³² considérées comme des instruments politiques pertinents. Ces instruments pourraient servir de référence aux pays pour faciliter l'intégration de la migration dans les politiques et stratégies de développement.

Encadré 3 : Objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

Objectifs pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

- Objectif 1 : Recueillir et utiliser des données précises et désagrégées comme assise à des politiques fondées sur des données probantes
- Objectif 2 : Minimiser les facteurs défavorables et les facteurs structurels qui poussent les gens à quitter leur pays d'origine.
- Objectif 3 : Fournir des informations précises et opportunes à toutes les étapes de la migration
- Objectif 4 : Veiller à ce que tous les migrants aient en leur possession une preuve d'identité légale et les documents requis
- Objectif 5 : Accroître la disponibilité et la flexibilité des voies de migration régulière
- Objectif 6 : Faciliter des conditions équitables et éthiques de recrutement et de garantie d'un travail décent
- Objectif 7 : Traiter et réduire les vulnérabilités en matière de migration
- Objectif 8 : Sauver des vies et coordonner les efforts internationaux sur la question des migrants disparus
- Objectif 9 : Intensifier la lutte transnationale contre le trafic illicite de migrants
- Objectif 10 : Prévenir, combattre et éliminer la traite des personnes dans le contexte des migrations internationales
- Objectif 11 : Gérer les frontières de manière intégrée, sûre et coordonnée
- Objectif 12 : Renforcer la certitude et la prévisibilité des procédures de migration en vue d'un examen, d'une évaluation et d'une orientation appropriés
- Objectif 13 : Ne recourir à la détention des migrants qu'en dernier recours et chercher des solutions de rechange
- Objectif 14 : Renforcer la protection, l'assistance et la coopération consulaires tout au long du cycle migratoire
- Objectif 15 : Donner aux migrants l'accès aux services de base
- Objectif 16 : Donner aux migrants et aux sociétés les moyens de parvenir à la pleine inclusion et à la cohésion sociale
- Objectif 17 : Éliminer toutes les formes de discrimination et promouvoir un discours public fondé sur des données probantes pour influencer sur les perceptions de la migration
- Objectif 18 : Investir dans le développement des compétences et faciliter la reconnaissance mutuelle des compétences, des qualifications et des aptitudes
- Objectif 19 : Créer les conditions permettant aux migrants et aux diasporas de contribuer pleinement au développement durable dans tous les pays
- Objectif 20 : Promouvoir des transferts de fonds plus rapides, plus sûrs et moins coûteux et favoriser l'inclusion financière des migrants
- Objectif 21 : Coopérer pour faciliter un retour et une réadmission sûrs et dans la dignité, ainsi qu'une réintégration durable
- Objectif 22 : Établir des mécanismes de transférabilité des droits à la sécurité sociale et des prestations acquises
- Objectif 23 : Renforcer la coopération internationale et les partenariats mondiaux pour une migration sûre, ordonnée et régulière

Les objectifs du pacte couvrent tous les aspects de la migration - allant de la réduction des facteurs défavorables et des facteurs structurels qui poussent les gens à quitter leur pays, à la collecte de données et l'établissement de mécanismes pour maximiser les avantages de la migration tant dans le pays hôte que dans le pays d'origine.

Le GCM est un document contractuel important qui met l'accent sur l'importance de la migration en fonction des différents aspects à prendre en compte. Toutefois, il constitue plus une déclaration d'intention qu'un document juridiquement contraignant. Il s'agit donc une condition préalable pour démontrer une volonté d'améliorer la gestion des migrations dans le but de parvenir à une migration sûre, ordonnée et régulière.

³² Les actions sont disponibles dans le document du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, disponible à l'adresse suivante : https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180711_final_draft_0.pdf

III. Le processus de consultation africain

1. Le processus de consultation régionale : Le Groupe de haut niveau sur les migrations internationales

Le Groupe de haut niveau sur les migrations internationales (HLPM) a été créé en avril 2016 lors de la neuvième réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. Le principal mandat de ce groupe est de fournir des orientations et un appui aux dialogues politiques sur les migrations internationales en Afrique.

Le Groupe de haut niveau (HLPM) poursuit une stratégie à deux volets : a) affirmer l'engagement de l'Afrique envers les objectifs et les valeurs mondiales et b) mettre les migrations au service du développement de l'Afrique dans le cadre de la coopération internationale. La troisième réunion du groupe s'est tenue les 28 et 29 mai 2018 à Genève. Le panel a proposé des engagements réalisables qui mèneront à la mise en œuvre du plan de travail du HLPM et des engagements avec des processus continentaux et mondiaux sur la migration internationale. Il s'agit notamment de l'achèvement du rapport principal du HLPM, d'un événement parallèle mettant en vedette le HLPM et son rapport, qui se tiendra en marge du lancement du GCM au Maroc en décembre 2018, et une réunion en janvier 2019 en marge du sommet de l'UA pour présenter le rapport final en vue de son adoption par les chefs d'État.

Le panel est soutenu par un comité technique présidé par la Commission économique pour l'Afrique. Sa principale fonction est de fournir des conseils ainsi qu'un appui technique aux membres du panel sur des questions liées à leurs fonctions essentielles. Le comité technique est chargé de mettre en œuvre les décisions politiques du programme du panel ainsi que de la coordination des efforts pour mettre en œuvre ces plans.

Suite à la création du HLPM et dans le cadre des consultations régionales pour le Pacte mondial sur la migration, la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), a organisé les 26 et 27 octobre 2017 à Addis-Abeba (Ethiopie) la réunion consultative régionale africaine sur le Pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulière.

Le Groupe de haut niveau se réunira à nouveau en octobre 2018 pour évaluer les progrès réalisés dans la production du rapport, dont les principaux résultats seront présentés et discutés lors de la session parallèle qu'il prévoit d'organiser en marge du lancement du Pacte mondial sur la migration.

2. Le processus de consultation sous-régionale : Afrique du Nord

En plus des consultations au niveau continental, des consultations ont eu lieu au niveau sous-régional. La consultation sous-régionale pour l'Afrique du Nord s'est tenue les 24 et 25 octobre 2017 à Addis-Abeba, Ethiopie, en marge de la réunion africaine.

Les recommandations les plus importantes formulées par les participants sur les questions migratoires en Afrique du Nord peuvent être résumées comme suit :

- Les États d'Afrique du Nord doivent harmoniser les politiques migratoires intrarégionales et intra-africaines et veiller à ce qu'elles ne soient pas motivées par des intérêts extérieurs.
- Les États d'Afrique du Nord doivent renforcer la coopération internationale sur les routes migratoires, y compris les pays d'origine, de transit et de destination, en tirant parti des avantages de la migration et en intégrant la migration dans le développement du programme et aux ODD.
- La protection des droits des travailleurs doit inclure le renforcement de la coopération et de la gouvernance des prestations de sécurité sociale pour les migrants et l'élaboration de normes en matière de transférabilité des prestations.
- Les États d'Afrique du Nord doivent renforcer la coopération internationale en Afrique et au-delà. Il s'agit notamment de la gestion des frontières et de l'harmonisation des politiques migratoires dans la sous-région, de l'intégration de la migration dans la planification du développement et du renforcement des institutions nationales en charge de la migration.

Partie 3

Conclusion, recommandations politiques et voie à suivre

Il ne fait aucun doute que la migration et son lien avec le développement ont suscité de nombreux débats aux niveaux national, régional et mondial. En termes absolus, les stocks migratoires ont considérablement augmenté ces dernières années. En termes relatifs, toutefois, les données ont montré qu'ils ont augmenté proportionnellement à la population mondiale. De même, pour ce qui est des flux migratoires, les données ont montré que si la migration Sud-Nord a fait la une des journaux, elle ne représentait que 35 % (un tiers) des stocks migratoires totaux en 2017. La migration Sud-Sud, en revanche, représentait 38 % au cours de la même année.

Dans le contexte africain, les données ont également mis en évidence certaines tendances intéressantes. En 2017, plus de la moitié (53%) des migrants africains sont restés sur le continent. La même année, à l'exception de l'Afrique du Nord, les migrations intra-africaines représentaient plus de 80%. Dans une perspective nord-africaine, toutefois, les chiffres reflètent une autre histoire. L'Afrique du Nord est la région d'Afrique qui compte le plus grand nombre d'émigrants, avec 11,5 millions de personnes (stock migratoire en 2017) qui quittent le pays où elles sont nées. La majorité de ces 11,5 millions de personnes quittent non seulement la région, mais aussi le continent.

Dans le droit fil de ce qui précède, les autorités nord-africaines ont mis en place des politiques et des programmes pour traiter la migration et la relier au développement. Conformément à ces politiques et programmes, divers organismes institutionnels se sont penchés sur la question de l'intégration de la migration. Des efforts restent néanmoins à faire en termes de mise en œuvre, de coordination entre les différentes institutions de l'État et d'harmonisation des politiques. En outre, il convient de renforcer la coopération aux niveaux régional, continental et mondial.

Par conséquent, c'est dans ce contexte que les dialogues internationaux sur la question de la migration et du développement ont abouti à l'accord visant à établir, pour la première fois dans l'histoire, un pacte mondial traitant tous les aspects des migrations de manière holistique et globale. Le cadre d'élaboration du Pacte mondial a défini un processus mondial et participatif de consultations et de négociations comportant des discussions thématiques sur différents aspects de la migration et des consultations sous-régionales, régionales et mondiales.

Dans le prolongement du processus de consultation susmentionné, l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra une conférence intergouvernementale sur les migrations internationales en décembre 2018, en vue de l'adoption du Pacte mondial. Cette adoption nécessitera un engagement considérable de la part des États membres. En effet, bien qu'il ne soit pas juridiquement contraignant, il témoignera de la volonté des pays d'améliorer la gestion des migrations, une occasion de récolter les fruits de la migration dans la perspective d'un développement durable.

En Afrique du Nord, les faiblesses abordées dans les recommandations politiques sont toutes en accord avec les objectifs inclus dans le pacte mondial. Ces objectifs pourraient représenter des instruments politiques précis et solides à adopter au niveau national. C'est donc dans le droit fil de cette initiative mondiale que la signature du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières par les États membres pourrait déclencher un important processus de coopération et ouvrir la voie à l'intégration de la migration dans les politiques et stratégies nationales de développement.

C'est sur cette toile de fond que la CEA a l'intention de lancer un programme visant à accroître la capacité de recherche africaine pour l'analyse indépendante et critique des tendances, causes et impacts des migrations africaines. L'engagement de cette institution à placer la migration au cœur de l'élaboration des politiques a été et continuera d'être une priorité.

A la lumière des objectifs fixés par le GCM et compte tenu des insuffisances de l'intégration de la migration dans les politiques de développement en Afrique du Nord, les recommandations politiques suivantes pourraient être proposées :

La prise en compte de la question "migration et développement" devrait se faire de **manière progressive**. La première étape du processus d'intégration est le soutien clair et résolu des autorités publiques pour fixer un calendrier et assurer l'appropriation au niveau national.

Il est nécessaire d'assurer l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil. Pour que les **autorités locales** puissent appuyer largement l'intégration de la composante migration et développement **dans la planification stratégique**, il convient de mettre l'accent sur des **stratégies « gagnant-gagnant »** qui faciliteront la mise en œuvre des politiques de développement.

Renforcement des capacités, collecte de données et vision régionale. Pour mener un processus d'intégration de la migration dans les stratégies de développement, des capacités particulières sont nécessaires. Le **renforcement des capacités** sur les questions migratoires doit commencer par une évaluation des capacités existantes pour identifier les forces et les faiblesses, puis se poursuivre par la prise de mesures nécessaires pour les renforcer à l'échelle nationale.

L'importance et le besoin urgent de données fiables. Mettre au point des systèmes robustes d'information sur les migrations et des profils migratoires nationaux solides, qui serviront de base à la formulation de politiques fondées sur des données probantes : Il est nécessaire de disposer de données précises, actualisées, pertinentes et comparables sur les migrations internationales pour éclairer les politiques qui visent à valoriser les avantages des migrations internationales au service du développement et à relever les défis qu'elles posent.

La collecte de données fiables est un élément clé de la mise en œuvre de toute politique, programme et stratégie axés sur la migration. Certains indicateurs de la migration devraient être pris en compte dans chaque enquête et recensement national. Un observatoire des migrations, tel que suggéré par les pays, pourrait être chargé de la collecte des données et de la production d'enquêtes de qualité. Récemment, les dirigeants de l'Union africaine ont convenu de créer un organe chargé d'aider à coordonner les politiques nationales en matière de migration, à savoir l'Observatoire africain pour la migration et le développement (OAMD).

S'agissant des pays couverts par les enquêtes, certaines données existent mais ne sont pas utilisées en raison du manque de coordination entre les institutions en charge de la migration. Par exemple, les consulats des différents pays disposent de chiffres et d'informations plus détaillés sur leurs ressortissants, qui ne sont toutefois pas utilisés. Il est donc prioritaire d'intégrer la migration dans le programme de développement, de renforcer la base de données factuelles sur la migration et la base de données sur les partenariats et la coopération en matière de migration.

Pour les **diasporas**, si les gouvernements veulent que les communautés de migrants et leurs diasporas contribuent davantage au développement de leur pays d'origine, ils doivent faciliter leur participation et leur fournir des **outils et des cadres adéquats** pour promouvoir des formes de retour des expatriés qualifiés. En outre, des accords et des mécanismes de compensation devraient être mis en place pour les pays qui ont vu leurs travailleurs partir, en adéquation avec les investissements consentis par ces pays pour les former et leur fournir une expertise professionnelle et universitaire. Dans ce contexte, il est également important de **soutenir les mesures qui favoriseraient la transférabilité des droits**, en particulier les pensions de retraite.

Renforcer le dialogue avec toutes les parties prenantes : la société civile, la diaspora et les associations de migrants sont souvent très actives. Elles devraient être impliquées en tant que parties prenantes dans les dialogues organisés dans les pays d'accueil, mais aussi en tant que partenaires intermédiaires dans les dialogues entre les pays d'accueil et les pays d'origine, ce qui signifie qu'elles devraient être impliquées dès le début dans le processus de planification stratégique. Le processus d'intégration implique un effort de coordination pour relier les actions et les stratégies mises en œuvre. Le rôle des institutions nationales et des autres parties prenantes (centres de recherche, autorités locales, etc.) qui interviennent dans la migration est fondamental : il est nécessaire de créer des synergies ou au moins de tirer parti des expériences dans ce domaine.

De nombreux pays sont devenus des pays d'origine, de transit ou de destination et, par conséquent, des pays différents qui ont des dénominateurs communs en matière de migration. Ce phénomène est une opportunité précieuse, car lorsqu'il y a des dénominateurs communs, il y a automatiquement des possibilités de coopération. Pour concrétiser cette coopération, il est nécessaire de recourir à des partenariats bilatéraux, à travers des projets communs qui permettent le partage des connaissances et la recherche de solutions. En effet, ces questions ne peuvent être traitées dans le cadre de la seule coopération bilatérale ; cette coopération devrait être soutenue par un dialogue multilatéral.

Renforcer la coopération pour passer d'une approche bilatérale à une approche régionale.

Adopter une approche globale et cohérente qui donne la priorité à l'intégration de la migration dans les plans et stratégies de développement. La coopération entre les pays d'Afrique du Nord doit être renforcée. Elle devrait aller au-delà de la lutte contre la traite des êtres humains et se concentrer sur le capital social des migrants, de manière à prendre en compte la dimension 'migration et développement'.

Encadré 4 : Feuille de route pour la mise en œuvre du pacte mondial aux niveaux régional et sous-régional

Outre le rôle central qu'elle a joué dans le processus de consultation régionale, la CEA entend lancer un programme visant à accroître la capacité de recherche africaine pour l'analyse indépendante et critique des tendances, causes et impacts des migrations africaines.

Afin de répondre de manière adéquate aux objectifs du GCM et de soutenir les États membres et les parties prenantes, la CEA élabore actuellement un programme global sur les migrations pour (i) améliorer la capacité de recherche et d'analyse des États membres et de la CEA dans son ensemble. Par ailleurs, l'institution vise à (ii) améliorer l'efficacité des interventions programmatiques.

Le programme de travail de la CEA sur la migration s'appuiera sur l'expérience acquise dans le cadre de ses programmes passés ou en cours, sur ses programmes de migration menés avec des partenaires, sur ses résultats de recherche, ses protocoles et cadres régionaux sur la migration ainsi que sur les recommandations formulées par la Réunion consultative régionale africaine du GCM et sur le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

De plus, la CEA a élaboré une note conceptuelle pour un projet visant à maximiser l'impact des migrations sur le développement et à promouvoir la mise en œuvre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en Afrique. La mise en œuvre du projet sera dirigée par le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique du Nord (SRO-NA) en partenariat avec la Division des politiques de développement social (SDPD) et avec le soutien du Centre africain des statistiques. La CEA collaborera avec la CESAO et d'autres organismes des Nations Unies comme le Département des affaires économiques et sociales (DESA) de l'ONU et l'OIT.

Ce projet comportera trois volets. Le premier volet consiste à renforcer la base de données factuelles sur les migrations internationales en Afrique afin d'éclairer les politiques et les programmes d'appui à la mise en œuvre des cibles en matière de migration des objectifs de développement durable (ODD) et du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Le deuxième volet vise à faciliter la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications des travailleurs africains qui migrent à l'intérieur ou à l'extérieur du continent et à renforcer leur capacité à accéder à des emplois mieux rémunérés. Le troisième volet consiste à aider les États membres à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, qui est un cadre de coopération reflétant l'engagement des États membres à renforcer la gouvernance mondiale de la migration.

Le résultat escompté du projet est l'amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes nationales dans quatre pays africains à recueillir des données précises, fiables et ventilées par sexe sur les migrations, à élaborer des normes et des lignes directrices pour la reconnaissance des compétences et qualifications et à promouvoir un discours factuel sur la perspective africaine de la migration.

Références

Perspectives économiques en Afrique : Libye, *Banque africaine de développement (BAD)*, 2018, disponible à l'adresse :

https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Economic_Outlook_2018_-_EN.pdf

Décompte des migrants. Cinq mesures pour de meilleures données sur la migration. Rapport de la Commission sur les données relatives à la migration internationale pour la recherche et la politique de développement. Mai 2009.

Displacement Tracking Matrix (DTM): Libya's Migrant Report, *International Organization for Migration (IOM)*, disponible sur :

https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/IOM%20DTM%20Libya%20Migrant%20Report%20December%20-%20March%202017_0.pdf

(Matrice de suivi des déplacements (DTM) : rapport sur les migrants en Lybie, Organisation internationale pour les migrations - OIM)

Rapport sur le développement économique en Afrique 2018, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), disponible à l'adresse :

http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/aldfafrica2018_en.pdf

Action extérieure de l'Union européenne, "Towards the 5th Africa-EU Summit: Manage Migration and Mobility", Commission européenne, disponible à l'adresse :

https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/3_migration.pdf (Vers le 5ème sommet Afrique-UE : Gérer la migration et la mobilité)

Experts meet to fine-tune messages for the African migration report ahead of High-Level Panel meeting, *United Nations Economic Commission for Africa (UNECA)*, disponible sur :

<https://www.uneca.org/stories/experts-meet-fine-tune-messages-african-migration-report-ahead-high-level-panel-meeting> ” (Réunion entre experts pour finaliser les messages pour le rapport sur la migration africaine avant la réunion du Groupe de haut niveau)

Figures at a Glance, *the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR)*, 2018; disponible:

<http://www.unhcr.org/figures-at-a-glance.html> (Principaux chiffres, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés)

Pacte mondial pour la migration, *Organisation internationale pour les migrations (OIM)*, disponible à l'adresse : <https://migrationdataportal.org/themes/global-compact-migration>

Document du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, disponible à l'adresse:

https://refugeesmigrants.un.org/sites/default/files/180711_final_draft_0.pdf

Global Migration Group (GMG). 2010. Mainstreaming migration into development planning. A handbook for Policy Makers and Practitioners (Groupe mondial sur la migration (GMG). 2010. Intégration de la migration dans la planification du développement. Manuel à l'intention des décideurs et des praticiens)

Groupe de haut niveau sur les migrations, *Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)*, disponible à l'adresse : <https://www.uneca.org/hlpm>

Intégrer la migration dans les politiques et stratégies de développement en Afrique du Nord, *Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)*, 2014 Mainstreaming Migration into Development Policies and Strategies in North Africa, *United Nations Economic Commission for Africa (UNECA)*, 2014

Politiques migratoires du Maroc et Agenda 2030 pour le développement durable, note de présentation succincte pour l'atelier thématique du FMMD sur « La migration pour le développement : une feuille de route pour atteindre les ODD » ; *ministère délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration* ; avril 2018

Plan-cadre des Nations Unies pour la coopération au développement (UNDAF) 2012-2016 - Nations Unies Maroc.

Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme. Asile et migration dans le Maghreb. Fiche de renseignements : Algérie. Copenhague. Décembre 2012

Réseau Euro-méditerranéen des droits de l'homme. Asile et migration dans le Maghreb. Fiche de renseignements : Tunisie. Copenhague. Décembre 2012

Réseau Euro-méditerranéen des Droits de l'Homme. Asile et migration dans le Maghreb. Fiche de renseignements : Maroc. Copenhague. Décembre 2012

The Central Mediterranean Route: The Deadliest Migration Route, *InFocus*, March 2018; disponible sur : <https://reliefweb.int/report/world/central-mediterranean-route-deadliest-migration-route-infocus-2-march-2018> (La Route de la Méditerranée Centrale : La route migratoire la plus meurtrière)

Organisation des Nations Unies, International Migration report 2017. Disponible sur : http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf

Perspectives de l'économie mondiale : Libye, *Banque mondiale (BM)*, 2018; disponible sur : <http://pubdocs.worldbank.org/en/860391507055170984/MEM-Oct2017-Libya-ENG.pdf>

Rapport Etat de la migration dans le mondiale 2018, *Organisation internationale pour les migrations (OIM)*, disponible sur : https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr_2018_en.pdf

Annexe

Liste des organismes institutionnels chargés de l'intégration des questions migratoires dans les pays d'Afrique du Nord

Pays	Institutions
Algérie	Ministère des affaires étrangères
	Direction de la protection des nationaux à l'étranger
	Ministère de l'Intérieur
	Ministère de la Défense
	Ministère des finances et Direction générale des douanes
	Ministère du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale
Egypte	Ministère de la main-d'œuvre et de l'émigration
	Ministère des affaires étrangères
	Ministère de l'Intérieur et le Haut Comité pour les migrations
Mauritanie	Ministère des affaires étrangères et de la coopération
	Ministère de l'intérieur, qui comprend l'organisme national de coordination de l'initiative nationale pour le développement humain et la direction de la migration et de la surveillance des frontières
	Ministère des Marocains résidant à l'étranger
	Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger
	Fondation Hassan II
Maroc	Ministère des affaires étrangères et de la coopération, ministère de l'Intérieur
	Comités gouvernementaux pour la gestion des migrations (par exemple le Comité interdépartemental et le Groupe d'experts sur les migrations (GEF), le Comité consultatif sur l'asile)
Soudan	Ministère des affaires étrangères
	Ministère de l'Intérieur
	National Security and Intelligence services (Services soudanais de renseignement et de sécurité)
	Secrétariat en charge des Soudanais travaillant à l'étranger
	Ministère des affaires humanitaires
Tunisie	Ministère des affaires étrangères
	Ministère de l'Intérieur
	Office des Tunisiens à l'étranger

